



PRATIQUE  
60%



THÉORIE  
40%



**Formation en intra-entreprise**  
(dans vos locaux, dates à votre convenance)

## OBJECTIF DE LA FORMATION

Cette formation a pour finalité de permettre aux agents d'un établissement de s'intégrer dans la démarche de prévention des risques en se préparant à faire face à une situation de crise liée à la survenue d'un évènement majeur.

## PUBLIC

L'ensemble du personnel.

## COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Être capable d'identifier les cas de risques majeurs
- Être capable de participer à la rédaction et à l'actualisation du Plan de Mise en Sûreté / Sécurité
- Être capable de réagir face à un risque majeur et d'appliquer les procédures d'évacuation, de mise en sûreté / sécurité et de confinement identifiées dans le Plan de Mise en Sûreté / Sécurité

## ORGANISATION DE LA FORMATION

### PRÉREQUIS

Aucun prérequis nécessaire

### DURÉE

07H00 (1 jour)

### EFFECTIFS

Effectif minimum : 1 apprenant  
Effectif maximum : 14 apprenants

### MAINTIEN DES CONNAISSANCES

7h00 tous les 12 mois (durée et périodicité conseillée)

### ATTRIBUTION FINALE

Attestation individuelle de formation

### ORGANISME DE DÉLIVRANCE

SOFIS

### RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles L4121-1 et L4121-2 du Code du Travail  
Circulaire n°2015-205 du 25 novembre 2015

### ENGAGEMENT QUALITÉ SOFIS



Préfecture du  
Morbihan  
Agrément SSIAP  
n°5604



Id DD 005488



### INTERVENANT(S)

Formateur spécialisé dans le domaine de la Sécurité-Incendie



### APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Exposés interactifs, études de cas, travaux en sous-groupes



### CONDITIONS D'ÉVALUATION

Partie Théorique : Questionnaire à Choix Multiples  
Partie Pratique : Évaluation sommative



# PROGRAMME

## PARTIE THÉORIQUE | 40%

### Le contexte réglementaire

- Références réglementaires (Code du travail, Code pénal, Code de la construction et de l'habitation, Code de la sécurité intérieure, Code de l'environnement, Code général des collectivités territoriales)
- Dispositif ORSEC, Plan Vigipirate, Etat d'urgence, Etat de siège, Article 16 de la constitution

### Définitions

- Connaître la définition des différents termes employés dans le cadre de l'élaboration d'un plan de mise en sûreté/sécurité (aléa, occurrence, risque majeur...)

### La réduction du risque

- L'anticipation
- Les axes de gestion pré-crise d'un événement majeur

### La mise en sûreté/sécurité

- Définitions
- Postures de mise en sûreté/sécurité

### Le Plan de Mise en Sûreté/Sécurité

- Le PPMS, le POMSE
- Objectifs de l'élaboration d'un plan
- Les étapes de l'élaboration

### L'élaboration du PMS/S

- Qui élabore et valide le PMS/S ?
- Les acteurs de la prévention et de la protection
- Objectifs du plan et la démarche
- Identifier les risques
- Les moyens d'information et d'alerte, l'alarme dans l'établissement
- Les lieux de mise en sûreté, le matériel d'urgence
- Rôles et missions de chacun
- Informer, former et tester le plan

## PARTIE PRATIQUE | 60%

### - Application - travail en sous-groupes :

- Identifier les risques majeurs prévisibles auxquels l'établissement est exposé, appréhender les différentes étapes du plan de mise en sûreté de l'établissement
- Mettre en application les 7 étapes de l'élaboration d'un PMS/S pour un risque encouru par l'établissement

### - Application collective :

- Simulation d'un exercice de simulation conformément au travail d'un sous-groupe

### Option : Réalisation d'un exercice par les apprenants

- Évacuation, mise en sécurité des apprenants, à partir de la salle de formation selon les procédures internes
- Visite applicative : reconnaissance et identification des itinéraires d'évacuation, de mise en sécurité et de confinement de l'établissement

